

**Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
(C.A.M.V.S.)
Séance du Conseil Communautaire du lundi 2 juillet 2007**



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 19 juin 2007, s'est réuni le lundi 2 juillet 2007, à 20h30, à l'Amphithéâtre de la Reine Blanche, 19 rue du Château - 77000 MELUN, sous la présidence de M. Jean-Claude MIGNON, Président, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRÉSENTS : M. Jean-Claude AGISSON, Mme Josette ANTIGNAC, M. Gilles BATTAIL, M. Jacques BAUMANN, M. Claude BERTRAND, M. Claude BILLEREY, M. Christian BLANQUET, Mme Jacqueline BONJEAN, M. Pierre CARASSUS, Mme Bénédicte CORREARD, M. Michel DAUVERGNE, M. Michel DECRAENE, M. Michel DREANO, Mme Viviane DRUART, Mme Marie-Liesse DUPUY, M. Serge DURAND, M. Raoul EYZAT, M. Bernard FOURNIER, M. Michel FRITSCH, Mme Françoise GARLET, M. Bernard GASNOS, M. Dominique GERVAIS, M. Jean GONET, M. Patrick GRUEL, M. Denis JULLEMIER, M. Yves LANDRY, M. Michel LE MAOULT, M. Jean-Pierre LEGRAND, Mme Régine LOISELET, M. Anselme MALMASSARI, M. Jean-Louis MASSON, M. Pierre MATHIEU, Mme Colette MELOT, M. Michel MICHALLET, M. Jean-Claude MIGNON, M. Gérard MILLET, M. Michel ORAVEC, M. Bernard PARISOT, M. Vincent PAUL-PETIT, Mme Martine PENE, M. Jean-Pierre PIERRAIN, Mme Marie-Claude PIGNOUX, M. Marc SAVINO, Mme Elke SEIFERT, Mme Brigitte TIXIER, M. Gilles VAN LUL, Mme Marie-Thérèse VANNESTE, Mme Patricia VARESE-CASSATA, Mme Renée WOJEIK, M. Pierre YVROUD.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : Mme Claudine ADNOT a donné pouvoir à M. Raoul EYZAT, Mme Sabrina BELKHIRI-FADEL a donné pouvoir à M. Claude BILLEREY, M. Pierre BOUCAT a donné pouvoir à Mme Régine LOISELET, M. Marc BOURNIQUET a donné pouvoir à M. Gilles VAN LUL, M. Noël BOURSIN a donné pouvoir à Mme Colette MELOT, M. Richard BRUN a donné pouvoir à Mme Marie-Liesse DUPUY, Mme Josette CHABANE a donné pouvoir à Mme Renée WOJEIK, Mme Nicole CORRE a donné pouvoir à M. Denis JULLEMIER, M. Michel CULERIER a donné pouvoir à Mme Patricia VARESE-CASSATA, M. Régis DAGRON a donné pouvoir à M. Dominique GERVAIS, M. Patrick DUDOUIT a donné pouvoir à M. Jean-Claude MIGNON, M. Gérard HERITIER a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse VANNESTE, M. Christian PEYRE a donné pouvoir à M. Christian BLANQUET, M. Bruno SAPE a donné pouvoir à M. Gérard MILLET, M. Paul THERON a donné pouvoir à M. Michel ORAVEC, Mme Véronique VEAU a donné pouvoir à Mme Jacqueline BONJEAN, M. Bernard WATREMEZ a donné pouvoir à Mme Martine PENE, Mme Khadija ZINEDDAINE a donné pouvoir à M. Patrick GRUEL.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Catherine BATS-LEGRAND, Mme Nicole CHAPEL, M. Jean-Claude EUDELIN, M. Charles GOLDSTEIN, M. Philippe LOUSSOT, Mme Aude LUQUET, M. Guy PESTY, M. Franck VERNIN.

Le Conseil Communautaire a :

1. désigné Madame Josette CHABANE en qualité de Secrétaire de Séance.
2. approuvé le compte-rendu analytique de la séance du 14 mai 2007.
3. approuvé le compte-rendu des décisions du Président.

4. pris acte du rapport d'activités 2006 de la C.A.M.V.S.

5. désigné Madame Véronique VERNIN au siège antérieurement attribué à Madame Thérèse MÉRY en qualité de délégué suppléant de Madame Josette CHABANE au comité du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et assimilées (SMiTOM) du Centre Ouest Seine-et-Marnais.

6. autorisé la signature d'un protocole transactionnel avec la société en nom collectif SOBEA Environnement et M. et Madame Houé en vue de régler le sinistre survenu le 26 juillet 2006 dans le cadre du marché de travaux d'assainissement relatif au renforcement des collecteurs de la rue Henri Lours à Dammarie-lès-Lys.

7. donné délégation au Président, ou à défaut au Vice-Président en charge des finances, dans les conditions et limites définies, pour réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet tous actes nécessaires.

8. adopté la décision modificative n°2 au budget principal de la C.A.M.V.S. (section de fonctionnement : 42 000 € ; section d'investissement : 1 548 407,80 €).

9. décidé de verser aux communes de Melun, Le Mée-sur-Seine, Dammarie-lès-Lys et Vaux-le-Pénil des fonds de concours pour participation aux charges résiduelles de fonctionnement d'équipements culturels et sportifs pour un montant total de 802 999 € ; décidé de verser à l'association « Centre des Musiques Didier Lockwood » une subvention de fonctionnement de 4 595 €.

10. décidé d'adopter des autorisations de programme et crédits de paiement dans le cadre du budget annexe « assainissement » ; précisé que les crédits non utilisés chaque année feront l'objet de reports sur l'année suivante sans qu'il soit besoin de modifier la présente délibération.

11. adopté des modifications au budget annexe « assainissement » de la C.A.M.V.S., en section d'investissement (montant inchangé).

12. rapporté la délibération n° 2007.2.7.50 du 26 mars 2007 ; désigné comme suit les membres du jury de concours pour la réalisation d'une « Maison de l'Emploi », rue Claude Bernard à La Rochette :

Cinq membres titulaires :	Cinq membres suppléants :
Monsieur Claude BILLEREY	Madame Josette ANTIGNAC
Monsieur Jean GONET	Monsieur Yves LANDRY
Madame Marie-Thérèse VANNESTE	Monsieur Michel LE MAOULT
Monsieur Bernard PARISOT	Monsieur Bernard GASNOS
Monsieur Pierre YVROUD	Monsieur Pierre BOUCAT

13. approuvé la passation de cinq avenants aux marchés publics d'aménagement de locaux universitaires dans l'ancienne Poste de Melun ; autorisé le Président à signer ces cinq avenants avec les opérateurs économiques concernés.

14. décidé à l'unanimité et une abstention de donner le nom d'Emmanuel Fréteau de Saint-Just aux locaux universitaires implantés dans l'ancienne Poste de Melun, rue du Port ; chargé le Président d'accomplir toute formalité découlant de cette décision.

15. approuvé le projet de convention d'exploitation d'un restaurant dans les locaux universitaires du centre Fréteau de Saint-Just et de distributeurs automatiques de boissons et denrées alimentaires dans les différents sites universitaires melunais ; autorisé le Président à signer ladite convention.

16. autorisé le Président ou son représentant à signer une convention de partenariat pour le développement économique de l'agglomération Melun Val de Seine avec la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne en vue de mettre en œuvre des actions de développement économique axées sur : la requalification de la Zone Industrielle de Melun Vaux-le-Pénil - l'animation économique - la mutualisation des données économiques - la valorisation du territoire- l'équipement commercial ; approuvé les actions définies fixant la contribution de la C.A.M.V.S. à la Chambre de commerce et d'industrie 77 relatives à la requalification de la

Zone Industrielle de Melun Vaux-le-Pénil ; désigné au Comité de pilotage MM. Jean-Claude MIGNON, Jean-Claude AGISSON et Bernard GASNOS.

17. décidé l'achat d'une parcelle de terrain appartenant aux conjoints GIRARD destinée à la réalisation du futur hôpital de référence du sud Seine-et-Marne et des espaces boisés attenants (montant : 3 468 €) ; désigné Maître Yves CHARRIER, Notaire associé à Melun, 3 place Chapu, pour rédiger l'acte et tous documents s'y rapportant.

18. - à l'unanimité et 9 abstentions : approuvé le programme relatif à l'extension du siège de la C.A.M.V.S. présenté par le vice-président en charge de l'aménagement de l'espace ;

- à l'unanimité : approuvé le lancement d'une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un bâtiment contigu à l'existant rue Rousseau Vaudran à Dammarie-lès-Lys ; élu au jury de concours cinq membres titulaires (MM. GASNOS, YVROUD, LE MAOULT, Mme PIGNOUX, M. DREANO) et cinq membres suppléants (MM. PESTY, BILLEREY, GONET, Mme GARLET, M. DECRAENE) ; autorisé l'attribution d'une prime de 8 000€ H.T. aux candidats sélectionnés par le jury de concours et admis à concourir.

19. approuvé le rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

20. approuvé le rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

21. pris acte du rapport du délégataire du service public d'assainissement des dix communes de l'agglomération centrale (ex-SIGUAM) pour l'année 2006.

22. pris acte du rapport du délégataire du service public d'assainissement du système d'assainissement de Boissise-le-Roi pour l'année 2006.

23. pris acte du rapport du délégataire du service public d'assainissement du système d'assainissement de Seine-Port pour l'année 2006.

24. pris acte du rapport du délégataire du service public d'assainissement du système d'assainissement de Montereau-sur-le-Jard pour l'année 2006.

25. pris acte du rapport du délégataire du service public d'assainissement du système d'assainissement de Saint-Germain-Laxis pour l'année 2006.

26. pris acte du compte-rendu de la réunion de la commission consultative des services publics locaux du 3 mai 2007 portant sur la délégation des services publics de l'assainissement de Seine-Port.

27. autorisé le Président à signer l'avenant à la convention de spéciale de déversement des eaux usées de la société GUINOT sise 77 avenue Francis de Pressencé à Dammarie-lès-Lys entre ladite entreprise, la Société des Eaux de Melun et la C.A.M.V.S.

28. approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Voisenon ; autorisé le Président à signer l'acte d'engagement du marché avec l'opérateur économique qui sera retenu par la Commission d'appel d'offres.

29. validé le projet de zonage d'assainissement « Eaux Usées » et « Eaux Pluviales » de la commune de Rubelles ; dit que le dossier de zonage sera présenté pour avis à la Mission Inter-Services de l'Eau (MISE) ; dit que le projet de zonage sera soumis à enquête publique conformément aux articles L.2224-10 et R.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dans le cadre de l'enquête publique du PLU.

30. approuvé l'avenant n°33 à la convention d'exploitation du réseau TRAM du 1^{er} janvier 2004 qui lie la C.A.M.V.S. et Véolia Transport afin d'aménager l'offre de transport sur la ligne D « Lebon » ; autorisé le Président à signer ledit avenant.

31. approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour l'attribution d'un marché public de travaux pour réalisation d'une liaison douce entre les communes de Melun, Vaux-le-Pénil et Livry-sur-Seine ; autorisé le Président à signer les actes d'engagement du marché avec les opérateurs économiques qui seront retenus par la commission d'appel d'offres.
32. approuvé l'avenant n°32 à la convention d'exploitation du réseau TRAM du 1^{er} janvier 2004 qui lie la C.A.M.V.S. et Véolia Transport afin d'adapter l'offre de transport à la fréquentation du réseau pendant la période d'été ; autorisé le Président à signer ledit avenant.
33. décidé de verser à l'association « Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Melun Val de Seine » une subvention exceptionnelle d'un montant total maximum de 9 300 € sur présentation de justificatifs bancaires ; autorisé le Président à signer à cet effet un avenant à la convention.
34. décidé de verser à l'association « Insertion et Développement » une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 4 000 € sur présentation de justificatifs bancaires ; autorisé le Président à signer à cet effet un avenant à la convention.
35. décidé d'approuver la programmation initiale 2007 pour les logements conventionnés sous la réserve qu'un avenant à la convention de délégation des aides à la pierre soit signé en 2007 avec l'État pour financer cette programmation initiale ; autorisé le Président à signer un avenant à la convention de délégation des aides à la pierre signée le 10 mai 2007 et à signer tous les actes s'y rapportant ; autorisé le Président ou son représentant à notifier aux bailleurs les décisions d'attribution et d'agrément, et à signer toutes les conventions liées à ces opérations ; pris acte que les programmes feront l'objet d'une délibération spécifique en fin d'année 2007 ; pris également acte que le programme d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Boissise-la-Bertrand fera l'objet d'une décision d'agrément pour 92 logements conventionnés en prêt locatif social.
36. approuvé le règlement intérieur de la « commission locale d'amélioration de l'habitat » (CLAH) ; autorisé le Président ou son représentant à signer ledit règlement et à notifier les décisions d'attribution de subventions délibérées par la CLAH.
37. autorisé le Président à signer l'avenant à la convention fixant les termes de l'organisation de la billetterie informatisée entre les villes et la C.A.M.V.S. en vue de définir la prise en charge de la maintenance du logiciel et des consommables.
38. décidé à l'unanimité et une abstention d'attribuer une subvention exceptionnelle de 42 000 euros au Cercle d'Escrime Melun Val de Seine pour le financement de ses interventions d'initiation à l'escrime dans les écoles de la C.A.M.V.S. au titre de la saison 2007/2008 ; autorisé le Président à signer l'avenant n°3 au contrat d'objectifs du Cercle d'Escrime Melun Val de Seine pour intégrer cette subvention dans le plan de décaissement de l'année 2007 - saison sportive 2007/2008.
39. décidé de rompre le contrat d'objectifs du Cercle des Nageurs Melun Val de Seine conclu initialement jusqu'au 31 décembre 2007 ; autorisé le Président à signifier sans délai ladite rupture de contrat.
40. décidé de créer huit emplois afin de permettre les avancements de grades délibérés en commissions administratives paritaires ; supprimer corrélativement sept des huit emplois d'origine.
41. décidé de mettre en place un régime d'astreinte décisionnelle au sein des emplois fonctionnels de direction de la Communauté ; décidé de mettre en place un régime d'astreinte opérationnelle pour les gardiens ; précisé que la rémunération de ces astreintes est inexistante pour les emplois fonctionnels de même que pour les gardiens déjà logés ; dit que l'indemnité d'astreinte sera versée, le cas échéant, pour les gardiens non logés.
42. décidé de préciser les autorisations d'absence pouvant être accordées au personnel de la Communauté.

Est évoqué par ailleurs l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2007 n°87 du 8 juin 2007 autorisant l'adhésion de la commune de Maincy à la communauté de communes de la région du Châtelet-en-Brie.
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, habilite le Président à présenter un recours gracieux auprès du Préfet de Seine-et-Marne afin de solliciter un réexamen de la décision.

La séance est levée à 23h15.

Le présent compte-rendu est affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Dammarie-lès-Lys le 9 juillet 2007

Le Président

Jean-Claude MIGNON